

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à la mairie de Montereau, en salle des conseils, ce jeudi 7 avril 2011, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy-Guidicelli.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Etaients présents :

Monsieur Baillet Jean-Luc (Barbey) ; Monsieur Demelun Alain et Madame Florence Marie-Thérèse (La Brosse-Montceaux) ; Messieurs Blanchard Daniel et Smorag Philipe (Cannes-Ecluse) ; Messieurs Girault Jean-Luc et Pelle André-suppléant (Esmans) ; Monsieur Senoble Romain (Forges) ; Monsieur Lefier René (La Grande Paroisse) ; Monsieur Richard Matthieu (Laval en brie) ; Messieurs Dalibon Michel et Paviot Jean-pierre (Marolles-sur-Seine) ; Monsieur Bellini Léon (Misy sur Yonne) ; Monsieur Albouy-Guidicelli Jean-Marie (Montereau Fault-Yonne) ; Messieurs Martinez Jean-Claude et Madelenat François (Saint Germain Laval).

Absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Even Jean-Luc (La Grande Paroisse) à Monsieur René Lefier.

Absents excusés :

Monsieur Bourbigot Eric (Barbey) ; Monsieur Simonot Gilles ((Forges) ; Monsieur Bézanger Philippe ((Laval-en Brie) ; Monsieur Chaumont Léon (Misy-sur-Yonne) ; Monsieur Ruiz José et Madame Gauthier Catherine (Varenes sur Seine)

Invités présents :

Madame Sandrine Schmitt, Madame Laure Duloisy (Sitcome).

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI*, après avoir fait l'appel, constate que le chorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport du comité syndical du 04/01/2011
- Débat d'Orientations budgétaires (DOB), document remis sur table
- Participation à la promotion de manifestations municipales
- Questions diverses

-----ooo000ooo-----

<b>Approbation du rapport du comité syndical du 04/01/2011</b>
--

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous allons voter le compte rendu du dernier comité syndical. Y a-t-il des corrections à apporter ?

*Monsieur SENOBLE :*

La commune de Forges votera contre ce compte rendu. En effet, je ne l'ai pas reçu, pas plus que la convocation de ce comité syndical. Je l'ai fait remarqué par mail, mais aucune réponse ni aucun document ne m'a été renvoyé. Je trouve qu'on maltraite les élus. Heureusement que mon collègue, qui lui l'a reçu, m'a prévenu, car sinon, je ne serai même pas présent ce soir. Lorsque l'on réclame ces documents, ce que j'ai fait par mail, la moindre des choses, c'est qu'on nous les renvoie, par mail, et non qu'on nous réponde que c'est un problème de poste.

*Monsieur MARTINEZ :*

Il y a aussi un problème sur les délais d'envoi des convocations. Pendant 4 mois, nous n'avons aucune nouvelle du syndicat, puis en l'espace d'une semaine, on est convoqué à 3 réunions qui se suivent, entre le 7 et le 19 avril. Ce n'est pas possible. Nous avons tous des obligations, et nous ne pouvons changer nos planning à la dernière minute, surtout en plus quand cela tombe pendant les vacances scolaires. Nous avons besoin d'un calendrier annuel des réunions afin de nous organiser, comme le fait la CC2F.

*Monsieur SENOBLE :*

Oui, vous ne pouvez pas nous prévenir la veille des vacances scolaires, que nous avons 3 réunions pour le comité syndical, pendant les vacances. Nous prenons des congés, et nous ne pouvons pas toujours être disponibles. D'ailleurs, je ne serais pas présent au prochain comité, et vous n'aurez aucun élu de Forges. Ce n'est pas sérieux.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je suis désolé, je ne pense pas aux vacances scolaires, et pour le prochain comité syndical nous allons y travailler et nous vous proposerons un calendrier des prochaines réunions, pour l'ensemble de l'année 2011.

Quand aux courriers que n'a pas reçus Romain, nous n'avons eu aucun retour de la poste. Aussi je vous propose également de vous faire parvenir par mail, toutes les convocations.

Tout le monde a un email, maintenant. Donc, dorénavant, nous vous ferons un double envoi, par courrier pour être dans les délais officiels et par mail. Maintenant, s'il n'y a plus d'autres remarques, passons au vote.

*Monsieur SENOBLE :*

Je vote CONTRE ce rapport de comité.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Très bien, le rapport du comité syndical du 10/11/10 est donc adopté à la majorité, avec un vote contre.

### Débat d'Orientations budgétaires (DOB)

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Tout d'abord, je vous rappelle que la loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3500 habitants, ainsi qu'aux établissements de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat permettant aux élus d'être consultés sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif. Les conditions d'organisation de ce débat doivent être fixées par le règlement intérieur du Syndicat. La nature de cette consultation ne lie pas juridiquement le Président, et en aucun cas elle doit se traduire par un vote. Elle doit uniquement contribuer à accroître la participation des délégués syndicaux. Le débat d'orientations budgétaires annuel permet à chacun de s'exprimer au moment où le bureau travaille à la préparation du budget primitif.

*Monsieur SENOBLE :*

Effectivement, comme tu le dit, nous devons recevoir les convocations 5 jours avant les comités syndicaux, avec tous les documents annexés. C'est la loi. Et c'est valable pour l'ensemble des documents du SITCOME. Donc j'en reviens à l'envoi des convocations à la dernière minute, depuis le 4 janvier, dernière réunion, nous avons largement le temps de nous réunir pour étudier le budget, et éventuellement d'en informer tous les maires. Donc la prochaine fois, je le dis gentiment, que si ces 5 jours ne sont pas respectés, je voterai contre tout. Le débat d'orientation budgétaire doit nous être parvenu également avant.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Dorénavant, comme je vous l'ai dit précédemment, nous vous ferons tout parvenir dans les délais, en support papier par la poste, mais également par mail, pour éviter et pallier aux loupés de la poste, dont je ne peux être responsable.

Je reprends le Débat.

Ainsi vos remarques et vos suggestions peuvent être entendues et le bureau peut essayer de les prendre en considération au moment le plus opportun.

Au préalable, comme chaque année dorénavant, nous constatons des évolutions de population qui affectent quelque peu la répartition des charges générales entre les communes. Cependant il ne s'agit que de faibles réajustements sans commune mesure avec ceux que nous avons pu connaître dans le passé. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et d'économie demandés aux agents du SITCOME sont toujours d'actualité.

L'année 2011 s'annonce dans la lignée des décisions prises en 2010.

3 éléments majeurs vont influencer l'évolution budgétaire du SITCOME en général, celles des cotisations communales en particulier : tout d'abord, une règle de calcul plus fine qui permet des cotisations plus justes en prenant en compte les périodes de vacances scolaires.

Historiquement, les participations au réseau étaient calculées sur la base d'une semaine utile d'hiver, sachant que nous n'avions que peu de suppressions de services en période de vacances. Or, certaines communes ont des services de lignes régulières qui diminuent sensiblement pendant les périodes de vacances scolaires. Le bureau a donc décidé de calculer les participations par rapport aux services utiles en fonction des services réellement engagés, distinguant les services pendant et hors périodes scolaires et diminuant ainsi leur proportion à contribution pour celles aux services allégés.

Ensuite, les décisions prises l'an dernier qui avaient eu pour conséquence des premières baisses de cotisations 2010 provoquent un nouvel effet de baisse.

Enfin, la négociation de la convention T2 qui lie depuis le 1<sup>er</sup> janvier le STIF, le SITCOME, le Conseil Général et INTERVAL, couplée aux diminutions d'offres 2010 assure une participation stable pour les 5 ans à venir, sauf décision de modification d'offre de notre part.

Ainsi, nous pouvons à ce stade, sauf amendements liés à notre débat de ce soir, pouvoir annoncer un budget global du SITCOME en diminution d'environ 7,63 % et de nouvelles baisses des participations 2011.

- Barbey : environ 9.45 %
- La Brosse Montceaux : environ 10.25%
- Cannes Ecluse : environ 8.82 %
- Esmans : environ 8.59 %
- Forges : 4.41 %
- La Grande Paroisse : environ 4.80 %
- Laval en Brie : environ 2.71 %
- Marolles sur Seine : environ 6.55 %
- Misy sur Yonne : environ 5.35 %
- Montereau : 7.38 %
- Saint Germain Laval : environ 3.87 %
- Varenes sur Seine : environ 13.62 %

Concernant les projets 2011, le bureau souhaite soumettre à la sagacité du comité diverses orientations politiques pour 2011.

Tout d'abord une évolution du Transport A la Demande. Les premières semaines du TAD, nouvelle formule, laisse présager une bonne appropriation du service par les habitants et un envol des utilisations par nos concitoyens.

Par ailleurs, nous avons détecté aujourd'hui un frein que nous connaissons, celui du coût et de la non possibilité d'utiliser les titres de transports classiques du STIF.

Nous souhaitons donc conventionner notre TAD avec le STIF, ce qui induira la suppression de nos tarifs et permettra l'utilisation des titres de transports classiques : Tickets T, cartes Imagin'r, intégrale, améthyste... Il est fort à parier que l'usage de ces titres de transports va développer considérablement l'usage du TAD.

Nous pourrions renforcer, dans l'état d'esprit du point précédent, les services d'heures creuses pour l'ensemble des communes et améliorer l'affinage de certains quartiers de nos communes pas encore desservis, mettre en place du TAD en « heures de pointe » pour les communes aujourd'hui pas suffisamment desservies en correspondance avec les trains « de travail ». Nous pensons notamment à des communes comme Forges et Laval.

Nous pourrions substituer le TAD aux lignes régulières en correspondance avec les trains « de travail » pendant les vacances scolaires, ce qui créait auparavant pour de nombreux clients une rupture intempestive de service public.

Nous pourrions aussi proposer une nouvelle destination des soirées Siyonne en direction du Bréau, afin de desservir en soirée les vendredis et samedis, le cinéma, dans le cadre d'un partenariat Cinéma Confluences où nos clients paieraient moins cher leur place de cinéma.

Ce service pourrait soit être proposé à toutes les communes une des deux soirées, soit, si certains d'entre vous ne souhaitent pas bénéficier d'un tel service, être proposé à la carte selon une règle de financement restant à déterminer.

En ce qui concerne le réseau SIYONNE, nous souhaitons mettre en place rapidement une commission de travail avec les élus concernés et l'entreprise afin d'étudier une refonte de notre réseau sur la partie qui concerne Saint Germain Laval, Laval en Brie, Forges et une partie de Montereau.

Des études déjà réalisées doivent être actualisées. Une réflexion doit être menée afin de proposer plus et mieux avec comme objectif de réduire les kilomètres inutiles, desservir un quartier nouveau et diminuer le temps de parcours pour tous.

Cette refonte doit être pensée avec l'extension possible du TAD déjà évoquée.

En fonction du calendrier des travaux, il conviendra aussi de prévoir une refonte de la ligne B dans le cadre du nouveau barreau routier.

En ce qui concerne l'évolution du SITCOME, comme vous le savez, nous avons sollicité et nous sommes sollicités par des communes afin d'adhérer à notre syndicat pour tout ou partie de nos services. Je ne l'ai pas écrit, mais, nous pourrions également rompre notre contrat de bus garanti avec la société, et le faire nous même, en régie, ce qui coûterait bien moins cher au Syndicat.

Il apparaît aujourd'hui comme possible et intéressant pour le SITCOME de faire évoluer nos statuts afin de mettre en œuvre, contre compensation financière, des partenariats avec des communes hors SITCOME afin de les desservir avec notre TAD, dans un partenariat gagnant/gagnant.

Nous pourrions proposer aux communes du SITCOME qui le désirent des services à la carte, comme une commune nous la demandé récemment, et nous pourrions également entreprendre l'adhésion de la ville de Villeneuve la Guyard. Cette commune est depuis plusieurs années intéressée pour nous rejoindre, souhait confirmé par le Maire récemment. L'intérêt de cette adhésion repose sur le fait que cette commune est aujourd'hui traversée par le réseau SIYONNE et que nous pouvons donc à moindre frais nous y arrêter, trouver des clients nouveaux qui vont faire diminuer sensiblement le déficit de la ligne. Nous avons réalisé une extrapolation sur un budget type du SITCOME et nous pouvons annoncer que l'adhésion de Villeneuve la Guyard au SITCOME ferait diminuer au moins de 4 % les cotisations de nos douze communes.

Comme vous l'aurez constaté, l'ensemble des cotisations que nous vous soumettons sont dans la droite ligne des décisions et des choix qui ont été les nôtres depuis quelques années et qui contribuent à mettre en place un réseau plus moderne, mieux adapté, dont le sens est de donner à l'utilisateur un service de qualité afin que le transport en commun se substitue de plus en plus aux véhicules particuliers.

*Monsieur SENOBLE :*

Je tiens d'abord à rappeler que le bureau ne décide pas, il propose ! Ensuite, nous aurions pu avoir quelques chiffres sur le TAD. Les propositions sont bien jolies, mais nous ne savons pas du tout où nous en sommes, de ces services. A priori, les résultats sont plutôt une bonne nouvelle. Quand à l'étude sur de nouvelles propositions de lignes sur les 3 communes de Laval, Saint-Germain-Laval et Forges, réduisant le temps de trajet des usagers c'est très bien, mais par contre pour l'entrée de la commune de Villeneuve-la-Guyard dans le syndicat, je préférerais que l'on travaille sur une autre idée, qui serait d'anticiper sur la loi applicable en 2014, sur la réforme des collectivités territoriales, qui dit que tout syndicat qui peut être repris par une communauté de communes doit être dissout et intégrer à la communauté de communes existante. J'aimerais donc que l'on réfléchisse avant sur l'intégration d'une nouvelle commune, qui pourrait empêcher l'intégration du syndicat à la Communauté de Communes. Si l'on intègre une autre commune au syndicat, le syndicat ne pourra pas être dissout, et la Communauté de Communes ne pourra pas reprendre la compétence Transport. Sauf si Villeneuve-la-Guyard intègre la Communauté de Communes des Deux Fleuves, bien que je croie qu'elle soit rattachée à une autre communauté de communes. Donc je souhaiterais que le Syndicat fasse une étude pour intégrer la CC2F.

*Monsieur DALIBON :*

Une étude a été faite sur la reprise de la compétence transport par la Communauté de Communes, et nous n'en connaissons pas les résultats. Mais ce n'est pas au syndicat de faire cette étude. On ne va pas payer des études alors qu'il y en a déjà qui sont faites par ailleurs.

*Monsieur SENOBLE :*

Puisque la loi le prévoit, posons-nous la question. On sait pertinemment que l'on va être appelé à voter pour les nouveaux statuts, pas ceux du syndicat, donc anticipons si la Communauté de Communes décide de récupérer la compétence transport.

*Monsieur DALIBON :*

Demandons à la Communauté de Communes de nous communiquer ces résultats. Nous avons des maires au sein du syndicat, et des élus qui font partis de la Communauté de communes qui peuvent nous renseigner. Personnellement, je ne fais pas parti des membres de leur bureau.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Avez-vous d'autres sujétions à faire aux membres du bureau, en ajouter, en supprimer ? L'intérêt d'un débat d'orientation politique, c'est que chacun participe, apporte ses idées, ses suggestions, pas uniquement commenter ou critiquer les propositions du bureau.

*Monsieur PAVIOT :*

Le fait que l'on subventionne le TAD par le STIF, cela va nous faire accroître significativement nos clients et nos commandes de TAD. Arriverons-nous à suivre, avec le personnel, les véhicules et les moyens que nous avons actuellement ? Il vaut mieux que l'on assure plutôt que de proposer quelque chose que l'on ne pourrait pas réaliser...

*Monsieur MARTINEZ :*

Le fait que nous changions les moyens de paiement et le mode de transport ne risque-t-il pas de nous rendre victime de notre succès ?

*Monsieur MADELENAT :*

Et le fait que nous intégrions une nouvelle commune, qui plus est, est rattachée à un autre département, le STIF prendra t-il en charge les charges d'une commune comme Villeneuve-la-Guyard, commune hors de l'Ile de France ? La carte orange couvrira t-elle les frais engagés hors de son périmètre ?

*Monsieur DALIBON :*

Nous avons fait un pré calcul, sans intégrer aucune recette du STIF, pour la commune de Villeneuve-La-Guyard. Les 4% de réduction sont impactés uniquement sur les cotisations que la commune verserait en adhérant au Syndicat.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

L'intérêt de l'affaire, c'est que le bus traverse déjà la commune, il n'y aurait donc aucun frais supplémentaire. Nous partons de l'idée que l'adhésion de cette commune nous ferait baisser nos cotisations, puisque c'est une commune de taille importante. Peut-être faudrait-il faire comme pour le train, et faire payer un léger surplus aux usagers, tout cela est à discuter... Dans le cadre de la rationalisation du réseau, vous avez une recette supplémentaire non négligeable qui n'engendrera aucune dépense supplémentaire. Lorsque vous voyez le bus devant vous, mais que vous ne pouvez pas le prendre, et que en arrivant en gare, on vous demande pourquoi vous utilisez votre véhicule, pour les usagers de la commune de Villeneuve-la-Guyard, cela serait très certainement un soulagement de pouvoir venir en bus à la gare de Montereau. Nous avons tout de même 30% des véhicules sur les parkings de la gare qui sont immatriculés 89. Nous avons une opportunité, on en discute, on en débat, on le fait ou on ne le fait pas, le bus s'arrête ou ne s'arrête pas. On peut prendre des clients supplémentaires ou on n'en prend pas. L'intérêt du coût de ce service supplémentaire pour le STIF ou pour le SITCOME aujourd'hui, c'est que justement, il n'y en a pas. C'est cela qui est intéressant. Si demain, on rajoute un nouvel arrêt sur nos lignes, cela ne coutera pas plus cher de s'y arrêter. Et puis, nous respectons le développement durable, en diminuant le nombre de voitures utilisées, et en permettant aux futurs usagers de prendre le bus qui passe devant chez eux. Le STIF mettra en place, un petit coupon, pour les quelques kilomètres qui ne sont pas sur l'Ile de France, comme ils le font déjà sur d'autres réseaux.

*Monsieur DALIBON :*

Ce n'est ni plus ni moins que comme ce qui s'est passé sur Barbey, lorsque les bus passaient sans s'arrêter. Le bus partait de Misy pour desservir Marolles, et Barbey ne faisait pas parti du syndicat. Nous avons donc intégré Barbey au Syndicat, afin qu'ils bénéficient des bus passant sur leur commune.

*Monsieur MADELENAT :*

Oui, mais Barbey, c'est une commune de Seine et Marne.

*Monsieur SENOBLE :*

Rien ne nous empêche de faire signer des conventions avec d'autres communes que la communauté, sans pour autant les faire adhérer... Concernant la vente de l'eau, certaines communes ont acheté de l'eau à la Communauté, et pourtant, comme par exemple Chatenay, elle n'adhère pas. Des conventions sont signées, leur permettant de bénéficier des services, sans pour autant qu'elles adhèrent. Voilà, comme cela, on récupère la cotisation, les bus s'arrêtent, et cela ne nous empêche pas d'intégrer la

Communauté de Commune en 2014. Il ne faut pas oublier que l'esprit de la loi est de faire faire des économies aux collectivités territoriales et aux municipalités, en supprimant certaines collectivités. Cela vaut le coût que l'on étudie cette réintégration.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Lorsque je suis allé vendre notre TAD, aux communes avoisinantes, la préfecture nous a appris que nos statuts ne nous permettaient pas de signer des conventions avec d'autres communes que celles de l'intercommunalité.

*Monsieur SENOBLE :*

Mais nous pouvons parfaitement reprendre nos statuts afin de le permettre.

*Monsieur DALIBON :*

L'avantage de faire adhérer une commune comme Villeneuve-la-Guyard, c'est qu'ils participeront à la même échelle et avec les mêmes règles de déversement, que chaque commune à nos cotisations. Ce qui ne représente pas du tout la même recette si nous leur faisons signer une convention, car la recette ne sera bien évidemment pas calculée avec les mêmes règles. On ne pourra leur facturer que le service rendu, alors qu'avec une adhésion, ils participeraient au déficit commun. Et nous n'obtiendrons avec une convention que très peu de la somme escomptée.

*Monsieur SENOBLE :*

Il faut bien réfléchir aux économies qui seront engendrées avec la dissolution du syndicat, et l'adhésion d'autres communes. Il faut bien garder à l'esprit que la dissolution du syndicat en 2014 ne pourra être possible que si elle peut s'intégrer à la communauté de communes existante. Et si l'on fait adhérer Villeneuve-la-Guyard au Syndicat, on ne pourra plus le dissoudre, et les économies préconisées par la loi ne seront pas faites.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Romain, j'ai bien compris que tu voulais supprimer le syndicat pour faire des économies, mais ce n'est peut-être pas le bon moment pour en parler. Nous sommes en 2011, et tu nous parles d'une loi applicable en 2014. Nous verrons le moment venu, et s'il faut dissoudre le syndicat, nous le ferons. Le syndicat a assuré ses services, et dans la refonte de 2014, que tu évoques, et il ne faut pas oublier aujourd'hui que chaque commune a le même droit d'expression, au sein du syndicat, ce qui ne sera plus le cas, en cas de refonte. Chaque commune a aujourd'hui au syndicat 2 représentants, quel que soit le nombre d'habitants de vos communes, ce qui n'est pas le cas à la Communauté de Communes. Vous aurez donc moins de possibilités d'agir pour et dans vos propres intérêts. Comme vous pouvez le constater, les améliorations que l'on vous propose en 2011, ne touchent que les communes du secteur rural. Après, nous pouvons aussi dissoudre le syndicat, et recréer un syndicat avec les communes qui désirent vraiment y adhérer. Concernant les conventions, nous ne sommes pas tout à fait sur les mêmes projets. Entre vendre du TAD à des communes avoisinantes, et mettre en place une ligne régulière avec des bus, on ne peut pas traiter ces dossiers de la même manière. D'un côté, il faut préconiser les conventions, de l'autre l'adhésion, pour l'intérêt du syndicat. La participation au TAD sur deux demi-journées par semaine n'a pas de commune mesure avec la mise en place d'une ligne régulière. Romain, je t'ai entendu dire que la Communauté de communes ne devait financer que des investissements pour ne pas augmenter la fiscalité, et pourtant notre syndicat n'a qu'un budget de fonctionnement. Si vous devez reprendre les charges de fonctionnement du ...

*Monsieur SENOBLE :*

...Tout le monde peut changer d'avis. Ce n'est pas moi qui ai fait la loi de 2014. Ce sont des parlementaires UMP...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

... Personnellement, je ne coupe jamais la parole, aussi j'aimerais que cela soit respecté. Toutes les sommes qui sont versées au syndicat ne disparaîtront pas avec le syndicat. La seule économie que vous ferez sera de ne plus verser les indemnités aux élus, soit 26 000€. Il vous faudra gérer avec le STIF, de manière professionnelle le réseau, et comme aucun élu, en place à la date d'aujourd'hui ne pourra s'en occuper à temps plein, vous devrez embaucher un ingénieur des transports qui vous coutera 40 000€ par an et sa secrétaire bien entendu. Je ne vois pas bien, où vous allez faire des économies. De plus, il vous faudra remettre du transport à Salins, à Courcelles-en-Bassée, et là, cela ne sera pas sans dépenses, car le réseau, pour le coup, n'y passe pas du tout et ce ne sont pas de petits territoires. Aujourd'hui, ces communes sont dans d'autres systèmes de transports, et vous devrez cotiser pour la mise en place d'un nouveau transport en ayant l'obligation de leur rendre les mêmes services que pour

les autres communes de l'intercommunalité. En sachant que le budget du SITCOME, c'est environ aujourd'hui 620 000€, vous direz que vous allez baisser la fiscalité des communes, et augmenter celle de la CC2F, et que cela fera une opération blanche pour les administrés. Mais on l'a bien vu, par le passé que cela ne se passe pas comme cela, et que vous ne baisserez pas la fiscalité des communes.

Sur le Transport à la Demande, nous avons le projet de développer en fonction de la demande ces services, comme par exemple mettre du TAD, pour desservir les trains non couverts par les bus, vers les communes comme Forges, comme le soulignait Romain. Nous avons les véhicules et le personnel, et nous pouvons faire du transport à la demande sans augmentation de charges. Nous avons les moyens nécessaires. Si on considère, suite au conventionnement par le STIF de notre TAD, que nos obligations vont s'élever au-delà de ce que nous prévoyions, bien évidemment, une délibération sera prise afin d'augmenter ou non nos charges correspondantes, nous ne ferons rien sans en délibérer avant.

*Monsieur MARTINEZ :*

Vous nous parlez de l'intégration de Villeneuve la Guyard, mais le STIF finance-t-il hors de l'Île de France ? Avez-vous budgétisé cette intégration dans le calcul des 7% de réductions de nos cotisations ?

*Monsieur DALIBON :*

Nous n'avons absolument pas budgétisé l'intégration de Villeneuve la Guyard.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous avons fait une pré-estimation de la cotisation qu'ils pourraient nous verser, et nous réduirions encore nos cotisations à tous d'environ 4%.

*Monsieur MADELENAT :*

Pourquoi de telles disparités dans les pourcentages de diminution au sein du syndicat ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Les 7% de réduction sont impactés par la restructuration des lignes que nous avons faite en 2010. En effet, puisque notre règle de calcul intègre les fréquences, les communes qui ont eu le plus de suppression sont celles qui font le plus d'économies, et certaines évoluent aussi, par le nombre de leurs habitants.

*Monsieur SENOBLE :*

Je voudrais rebondir sur la dissolution du syndicat. Cela s'étudie. Il faut reprendre l'étude de la dissolution du syndicat, et nous y préparer. Et puis avant d'intégrer une Commune comme Villeneuve La Guyard, il faut d'abord que l'on soit bien servi soi-même, et que nous ayons avant tout, tous les services que l'on désire, avant d'en offrir à de nouvelles communes.

*Monsieur MADELENAT :*

Etes-vous bien sûr que les habitants de Villeneuve La Guyard aient besoin d'une ligne régulière pour remonter sur Montereau ? Ce n'est pas évident car lorsque l'on compare le prix du gasoil pour un véhicule particulier en comparaison du coût de l'achat d'un titre de transport ou d'une carte orange, il n'est pas sûr que cela fasse une grande différence.

*Madame FLORENCE :*

Tout d'abord, ils n'ont plus la carte orange à Villeneuve la Guyard, et les cartes de complément coutent très chères. Et puis cela pourrait prolonger la ligne E, en lui donnant plus de clients, et donc une meilleure rentabilité.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Plus de 30% des voitures qui sont stationnées sur le parking de la gare sont immatriculées 89. Et si demain Villeneuve intègre le syndicat, c'est une participation qui lui sera demandée de plus de 26 000€.

*Monsieur MARTINEZ :*

Donc, nous intégrons Villeneuve pour vider le parking de la gare...

*Monsieur SENOBLE :*

Je ne dis pas que cela n'est pas bien, je dis qu'il faut faire avec la Communauté de Communes.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je te rejoins, Romain, quand tu dis qu'il faut d'abord se servir soi-même. Lorsqu'une commune apporte plus de 26 000€, sans que cela coûte au syndicat, il faut réfléchir aussi, sur le fait qu'en intégrant la communauté de communes, vous allez rajouter 2 communes qui ont de faible densité de population, mais qui sont très étendues sur le territoire, avec de nombreux hameaux, et pour lesquelles bien sûr, vous n'aurez pas les cotisations correspondantes. Vous serez donc obligés de compenser le déficit de ces nouvelles lignes qui seront introduites d'office, et vous n'aurez plus vos voix pour vous

défendre, surtout, que nous n'avons pas intégré ces deux communes, car nous n'y avons pas d'intérêts financiers. Concernant Villeneuve la Guyard, on y passe, donc pas de coût supplémentaire, et une recette de cotisation substantielle.

*Monsieur BAILLET :*

Avez-vous déjà commencé les négociations avec Villeneuve la Guyard ? Connaissez-vous le montant qu'ils sont prêts à prendre en charge ?

*Monsieur SENOBLE :*

Savons-nous combien d'usagers vont prendre le bus ? Est-ce que cela va être rentable ou non ?

*Monsieur MADELENAT :*

Et après, on va avoir une demande supplémentaire de bus, sur la ligne régulière...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je les ai juste rencontrés pour un événement indépendant, il y a trois semaines, et ils m'ont confirmé le fait que cela les intéressait d'adhérer au Syndicat. Le maire, voit la desserte du train, mais également la desserte du Bréau, et cela l'intéresse particulièrement, mais pour l'instant rien n'est fait. Nous vous proposons l'idée, afin d'en débattre. Ensuite, si vous en êtes d'accord, nous ferons les études financières, nous les rencontrerons, et négocierons avec eux leurs adhésions. Le débat d'orientation sert justement à cela. Si unanimement, vous pensez que c'est nul, on oublie, et on passe à autre chose.

*Monsieur MARTINEZ :*

On ne discute pas l'adhésion, mais plutôt le problème que cela va poser lors du passage à la CC2F, en 2012.

*Monsieur DALIBON :*

Villeneuve La Guyard ne connaît même pas le montant que l'on va leur annoncer, et si cela se trouve, à l'annonce du montant, ils vont dire non, pas question.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous sommes vraiment dans le débat de l'idée de l'adhésion ou non d'une nouvelle commune. Nous demandons votre avis, ce soir, sur nos propositions. Est-ce que le bureau travaille bien ou pas... et vous-même, quelles sont vos propositions ? Nous devons savoir avant de commencer si vous êtes pour ou contre cette idée. Il ne sert à rien de dépenser des énergies, pour qu'au final, vous rejetiez le dossier.

*Monsieur SENOBLE :*

Ce que nous voulons, c'est des éléments chiffrés, avec les grandes lignes budgétaires, pour se faire une idée de ce que rapporterait au syndicat cette adhésion.

*Monsieur DALIBON :*

Nous allons réunir la commission finances qui va étudier le budget, et qui sera susceptible de changer en plus ou moins les chiffres proposés. Nous ne pouvons pas vous donner des chiffres avant que la commission se soit réunie.

*Monsieur SENOBLE :*

Eh bien, faisons une commission pour étudier l'intégration de Villeneuve la Guyard...

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Notre budget n'est pas un budget très compliqué. Il est surtout constitué de deux choses, la participation aux déficits, qui est figée pendant 5 ans, pour permettre après à tous les réseaux d'être mis en concurrence, et les charges de personnel pour effectuer la gestion de la gare et le TAD. Le reste restant somme toute quantité négligeable, et dans la gestion normale classique d'un syndicat. Notre diminution est due principalement à la restructuration, que nous avons fait, car nous faisons nos études nous même, pour que cela ne coûte rien. Le TAD mis en charge en septembre peut être assumé entièrement avec nos moyens actuels. Et si vous le désirez, nous en discuterons, en augmentant les services et les moyens à mettre en œuvre pour réussir l'intégration de ces services. Nous avons une participation des communes en 2010 de 670 100 €, nous passons en 2011 à 619 000€. Voilà la conséquence du travail du bureau, des commissions, et des comités qui se sont réunies. Et toutes les propositions nouvelles que nous vous présentons, si toutefois, nous les mettons en place, n'auront des impacts financiers sur le syndicat qu'en 2012, le temps de les mettre en place, car je le rappelle, nous faisons toutes nos études nous même. N'oubliez pas, que nous devons également faire avec le comité de suivi du STIF, qui se réunira annuellement, et qu'il sera la seule occasion de pouvoir demander au STIF, des modifications sur le réseau ; l'évolution du réseau sur Saint-Germain-Laval, Forges, ou Laval, ne pourra être mis en place qu'après validation par le STIF, si cela les intéresse. Notre travail va consister à prouver et démontrer l'intérêt pour l'utilisateur de modifier telle ou telle ligne. Nous ne



sommes plus dans le même contexte qu'en 2010. Ce n'est plus le syndicat, avec l'entreprise et le Conseil Général qui décident de l'avenir du réseau, et le STIF qui se contentait de valider... C'est bien le STIF, uniquement, qui prendra la décision de modifier ou non, le réseau, après étude de nos propositions. Ils vont même jusqu'à préconiser les marques des bus à acheter par les entreprises. Car si, l'entreprise ne suit pas les directives du STIF, elle n'est pas payée.

*Monsieur GIRAULT :*

Les entreprises ne sont pas malheureuses. Elles gagnent suffisamment d'argent.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

En tout état de cause, si nous mettons en place nos projets, nous aurons étudié les aspects financiers, stratégiques, politiques, que nous vous présenterons en commission et en comité, et que vous aurez tout loisir d'étudier, afin de nous donner vos accords ou non, pour les mettre en place.

*Monsieur PAVIOT :*

Pouvons-nous avoir pour le 19, les chiffres et résultats de fréquentation, que nous avons mis en place ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je peux vous les donner de suite. Nous avons au premier trimestre 2010, 17 courses, et nous avons eu 49 courses au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, soit presque 300% d'augmentation. On note bien l'évolution du TAD, puisque nous avons eu sur les quatre trimestres de l'année 2010, 17, 12, 22 et 51 courses, soit une augmentation très marquée, surtout pour le dernier trimestre, date à laquelle nous avons fait la promotion de notre nouveau TAD. C'est très parlant pour la commune d'Esmans, où nous n'avions rien, puis au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010 : 2 courses, et au quatrième trimestre 32. Et cela va encore mieux prendre lorsque nous serons subventionnés. A la date d'aujourd'hui, certains ne veulent pas le prendre parce que ça coûte, et qu'ils ont déjà leurs titres de transport achetés. Demain, cela sera gratuit, et nous aurons encore plus de demandes. Et assurer le suivi du service public, en permettant aux usagers d'avoir un bus le matin, mais également, et quelque soit l'heure de leur train, un transport pour rentrer, cela ne sera pas négligeable en terme d'attractivité.

*Monsieur DALIBON :*

Surtout, que cela va combler aussi, les disparitions des dessertes du samedi, comme la Brosse-Montceaux, où il n'était pas utile de mettre un bus, pour 2 ou 3 usagers. Et là, le TAD va être très utile, et vraiment coûter bien moins cher au syndicat.

*Madame FLORENCE :*

Nous n'avons pas de remontée ou d'information sur les services qui ont été mis en place. Avez-vous eu des réclamations, ou bien des satisfactions ?

*Monsieur DALIBON :*

Les gens que nous avons rencontrés lors de nos réunions dans les communes sur le TAD étaient enchantés, et sur le service rendu, nous n'avons que des éloges.

*Monsieur SENOBLE :*

Le TAD qu'il nous faut, c'est quasi tous les jours, pas deux demi-journées par semaine.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Nous le ferons, avec des subventions.

*Monsieur MARTINEZ :*

Pour la commune de Saint-Germain-Laval, nous avons des hameaux comme Tréchy ou Croix de chute, pour lequel, quand il va être subventionné, le TAD va être très sollicité. Et donc il nous faudra augmenter les services rendus.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, bien sûr, dès que nous aurons les autorisations et les subventions du STIF, nous déploierons tous nos services. Et les jeunes voudront rentrer chez eux plus tôt. Donc nous développerons.

*Monsieur PAVIOT :*

Connaissons-nous le type de population qui utilise le TAD, et leur pourcentage de fréquentation ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, ce ne sont pour l'instant que des personnes âgées. Et bien évidemment, notre demande de subventionnement portera sur un TAD d'une autre ampleur que celui que nous proposons aujourd'hui.

*Monsieur GIRAULT :*

Le transfert de la restructuration s'est fait sur le TAD. Mais ne court-on pas le risque d'avoir des frais supplémentaires, du fait du développement du TAD, sur toutes les communes, tous les jours, avec un besoin bien plus élevé en véhicules et en personnel ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Les offres que l'on propose sont fonction du matériel et du personnel dont nous avons à disposition. Mais de toute façon, cela coûtera beaucoup moins cher de faire ce TAD par nos propres moyens, que par l'entreprise. Un salarié SITCOME est payé deux fois moins cher qu'un conducteur de bus. Et nos contrats précaires nous coûtent 1/3 de ce que nous coûte un agent titulaire. Quand aux véhicules, nous en sommes propriétaires. Et nous venons d'obtenir la carte grise de l'Emplet Express pour un euro symbolique.

*Monsieur DALIBON :*

Le plus important, c'est qu'aujourd'hui nous pouvons assurer pour ce que l'on propose, par demi-journées aux communes.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Et nous pouvons même offrir des services supplémentaires pour les communes qui nous en ont fait la demande.

*Monsieur DALIBON :*

Et il faut aussi, que vous donniez l'information à vos conseils municipaux, afin de promouvoir nos services dans toutes nos communes.

*Monsieur MARTINEZ :*

La dessus, nous communiquons à chaque gazette municipale, et on fait de la pub, à chaque publication, sur le TAD mis en service.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Le transport public, c'est long à prendre, car c'est un changement d'habitude, et elles sont difficiles à faire changer. Nous sommes sur un bon départ, nous devons simplifier les lignes et nous devons nous faire subventionner par le STIF. Une fois que nous aurons nos usagers fidèles, et réguliers, nous pourrons mettre du TAD en départ de la gare, pour desservir toutes les communes, et le STIF financera parce qu'il y aura des usagers, et que cela sera rentable. Pour prendre l'exemple de Provins, c'est exactement ce qu'ils ont fait et ils ont fait des parcours par demi-journées. Et lorsqu'ils ont eu assez de clients, ils ont rajouté des services, et ont transformé leur TAD en lignes régulières. Nous, nous avons des communes où cela marche bien, et d'autres où cela ne marche pas du tout.

*Madame FLORENCE :*

Pour Villeneuve La Guyard, nous allons aussi leur proposer du TAD ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, dans la mesure où ils adhèrent, ils auront droit comme toutes les autres communes, à tous les services du syndicat.

...

Plus de questions, vous avez reçu les convocations pour le prochain comité syndical, qui va donc approuver les budgets.

*Monsieur SENOBLE :*

Justement, nous devons recevoir les documents 5 jours avant...

*Monsieur DALIBON :*

Mais il faut d'abord tenir la commission finances. Vous recevrez les documents après.

*Monsieur SENOBLE :*

Alors, je voterai contre, car vous ne serez pas dans les délais légaux.

*Monsieur DALIBON :*

Modifions la date du prochain comité syndical, de manière à nous laisser le temps après la commission finances de vous faire parvenir les documents. Et nous devons avoir voté les budgets avant le 30 avril.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Reportons ce comité syndical à une autre date.

*Plusieurs dates sont proposées par le Président, mais aucune ne convient..., car certains sont en vacances, ou ont déjà d'autres réunions de prévues...*

*Monsieur SENOBLE :*

Vous ne serez pas embêté par les élus de Forges, car vous n'aurez personne.

*Monsieur MADELENAT :*

Pendant 3 mois, on ne reçoit rien, puis coup sur coup, pendant les vacances scolaires, 3 convocations, on se précipite, on nous propose même de nous réunir le samedi... Ce n'est pas raisonnable.

*Monsieur DALIBON :*

Il est étonnant que tous les élus du SITCOME, titulaires comme suppléants, soient tous en vacances pendant les quinze jours des vacances.

Eh, bien maintenons les réunions telles que proposées, et nous vous ferons parvenir les budgets, dans les délais légaux, avant que la commission finance se soit réunie. Si il y avait des modifications, nous vous en ferons part lors du comité syndical. Quand au rapport de ce comité syndical, Sandrine n'aura pas le temps matériel d'établir le rapport et de saisir les budgets. Aussi nous ne pourrons pas vous l'envoyer lundi, donc il sera voté au prochain comité syndical suivant, soit après celui du 19 avril.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je vais laisser notre nouvelle secrétaire à temps partiel se présenter... Elle est avec nous pour remettre le pied à l'étrier dans le monde du travail, en contrat CAE.

*Madame DULOISY :*

Merci Monsieur. Je m'appelle Madame DULOISY Laure, et je suis la nouvelle secrétaire du SITCOME.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Le débat d'orientations budgétaires est clos.

### **Participation à la promotion de manifestations municipales**

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

J'ai souhaité que figure à l'ordre du jour, puisque comme vous le savez, dans le cadre des discussions que nous avons eues dans les réunions précédentes, il nous a été demandé de réduire considérablement les dépenses, ce que nous avons fait sur notre budget Communication. A l'intérieur de cette ligne budgétaire, il y avait le financement de publicités qui sont apposées à l'arrière des véhicules Siyonne, y compris les manifestations d'ordre municipales. Il s'avère que depuis que nous avons réduit, voir même supprimé cette prestation offerte gracieusement aux municipalités, nous avons reçu deux demandes, une première de Cannes-Ecluse et une deuxième de Varennes sur Seine, qui souhaiteraient pouvoir avoir un cul de bus et qui serait financé par le SITCOME. C'est pourquoi j'ai répondu que j'allais soumettre cela au Comité Syndical, parce que l'on ne pouvait pas à la fois me demander de les supprimer au budget, de le réduire puis de me demander de les financer à nouveau, sur le solde du budget restant. Pour la commune de Varennes Sur Seine, un élu se propose de faire la conception donc il ne resterait plus que la pose à financer. J'ai donc demandé à ce que l'on me prépare des devis qui ont été faits auprès de trois prestataires locaux. Nous ressortirons la conception, la fourniture du matériel, la pose et la dépose. C'est un élément financier qui n'est pas prévu dans le budget que je viens de vous annoncer. Le cul de bus coûte entre 1 662 € à 2 146 €. Notre prestataire actuelle nous propose le prix HT de 1 495 €, 1 788 € TTC. Cette somme se décompose en 645 € en création conception, 670 € en fourniture et 180 € en pose et dépose. Est-ce que vous souhaitez que le SITCOME prenne à sa charge financière un cul de bus ou un demi-cul de bus pour une manifestation municipale par an, pour chacune des communes, pour certaines communes ou pour aucune ?

*Monsieur SENOBLE :*

On ne peut pas demander au SITCOME de faire des économies substantielles notamment sur les culs de bus et après demander au SITCOME de prendre en charge la totalité des culs de bus. Si les communes veulent bénéficier des culs de bus du SITCOME, je n'y vois pas d'inconvénient mais elles paieront.

*Il est procédé au vote à main levée de cette participation. Seul, les deux élus de Cannes Ecluse acceptent ce financement par le SITCOME. A la majorité, la participation du SITCOME est refusée.*

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

A la majorité, en tenant compte du vote de la commune de Cannes-Ecluses, nous mettrons à disposition des communes les culs de bus selon des modalités qui restent à définir. Toutefois, les frais liés à la conception, la fourniture du matériel, la pose et la dépose resteront entièrement à la charge de chaque commune.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

*Monsieur SENOBLE :*

Mardi soir, c'était encore un bordel innommable à la gare, les bus étaient garés jusque devant chez DENOU. Une opératrice se met au travers des bus, pour qu'ils attendent les derniers sortis de la gare, mais c'est tout de même du grand n'importe quoi ! Nous avons demandé à INTERVAL de nouvelles grilles horaires, avec un décalage de 2 ou 3 minutes qui tiendraient compte des éternels retards de trains, cela fait quatre mois, et nous n'avons toujours rien !

*Monsieur MARTINEZ :*

A force, on va finir par perdre tous nos clients.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Je vous propose de mettre en place une commission de suivi de qualité du service, une fois par mois, le 1<sup>er</sup> mardi soir à 19 heures, en convoquant INTERVAL, pour faire le point sur toutes les réclamations que nous aurons reçues, et que chacun d'entre vous y participe, quand ils le désireront. Nous vous fournirons un planning de ces réunions.

*Monsieur RICHARD :*

Je pense qu'une réunion tous les deux mois suffirait.

*Monsieur SENOBLE :*

Ca ne sert à rien. De toute façon, ils s'en foutent. Ce n'est pas la peine de faire des réunions tous les mois, une fois tous les deux ou trois mois, cela suffira. Le directeur devrait se déplacer à la gare, pour se rendre compte par lui-même du bordel qui règne le soir à la gare. Les conducteurs se garent comme des pieds, ils n'en ont rien à foutre, et c'est le bordel. On n'a qu'à virer INTERVAL.

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

En cas de changement de prestataire, il n'y a que le directeur qui change. Les conducteurs restent les mêmes... Nous enverrons un mail, à chacun, pour vous informer de ces réunions, et ceux qui le voudront pourront y participer.

*Monsieur SENOBLE :*

Ou en est-on de la relance avec M. WEISS ? Rapiat comme il est, il faut le harceler, sinon, nous ne récupérerons rien. Il a bien été capable de piquer 2 millions à la CC2F. Faudrait peut-être qu'il nous en rende un peu...

*Monsieur MARTINEZ :*

Pour la desserte du Bréau, avons-nous de bons résultats ?

*Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :*

Oui, d'ailleurs, nous avons remis des grands bus.

N'ayant plus de sujets à aborder, la séance est close à 20h50.

-----ooo000ooo-----